

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 AVRIL 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – M. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à M. PIERRE-JUSTIN) – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Marcellin ZAMI – Mme Sandra MOLIA – MM. Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Maguy BORDELAIS (excusée) – Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Ghylaine JEANNE).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
.....

**PROJET DE DÉCISION
MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET
2022 DE LA VILLE**

CM-2022-3S-DAF-19

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° CM-2022-2S-DAF-16 du 17 février 2022 portant approbation du budget primitif 2022 de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 12 avril 2022 ;

Considérant la nécessité de modifier le budget primitif 2022 de la Ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le projet de décision modificative n°1 au budget 2022 de la ville du Gosier, conformément au tableau ci-après :

A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
21/09	2135	Travaux de confortement des écoles	200 000,00 €	-200 000,00 €	0,00 €
21	2135	Aménagement des constructions	47 236,00 €	138 000,00 €	185 236,00 €
16/03	2135	Aménagement du palais des sports	154 000,00 €	174 000,00 €	328 000,00 €
21/12	2188	Réhabilitation du bâtiment de la police	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
21	2188	Aménagement des constructions	259 300,00 €	-27 000,00 €	232 300,00 €
TOTAL DEPENSES				185 000,00 €	

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
021	021	Virement de la section de Fonctionnement	2 592 871,00 €	185 000,00 €	2 777 871,00 €
TOTAL RECETTES				185 000,00 €	

A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
011	611	Contrat de prestations de services	679 045,00 €	60 000,00 €	739 045,00 €
011	6135	Location de véhicules	6 000,00 €	50 000,00 €	56 000,00 €
011	60612	Energie-Electricité	800 000,00 €	98 000,00 €	898 000,00 €
023	023	Virement à la section d'Investissement	2 592 871,00 €	185 000,00 €	2 777 871,00 €
TOTAL DEPENSES				393 000,00 €	

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
73	73111	Produit taxes foncières	15 700 000,00 €	393 000,00 €	16 093 000,00 €
TOTAL RECETTES				393 000,00 €	0,00 €

SYNTHÈSE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2022

SECTIONS	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	46 860 800,00 €	393 000,00 €	47 253 800,00 €
Recettes	46 860 800,00 €	393 000,00 €	47 253 800,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	17 063 458,00 €	185 000,00 €	17 248 458,00 €
Recettes	17 063 458,00 €	185 000,00 €	17 248 458,00 €
Total Dépenses	63 924 258,00 €	578 000,00 €	64 502 258,00 €
Total Recettes	63 924 258,00 €	578 000,00 €	64 502 258,00 €

Article 2 : D'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

06 MAI 2022

Et publication ou notification
le

06 MAI 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 28 avril 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cedric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet de décision modificative n 1 au budget 2022 de la Ville

Date de transmission de l'acte : 06/05/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 06/05/2022

Numéro de l'acte : CM20223SDAF19 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220428-CM20223SDAF19-DE

Date de décision : 28/04/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)